

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Entrepôt de stockage - CHATARD sur la commune principale de l'AIOT 271 Route de Roanne 42720 Pouilly-sous-Charlieu.

La référence de votre dossier est A-3-XZ4YC9SO et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/10/2023 à 11h13 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **79195768100012**

Organisme : **MJ**

Fonction : **RESPONSABLE ACTIVITE ENVIRONNEMENT ET SECURITE**

Personne morale

N° SIRET **49875796200010**

Raison sociale **PBPL**

Forme juridique **Société civile immobilière**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

2 RUE JEAN BERTHON

42290 SORBIERS

Signataire

Qualité : **GERANT**

Référent

Fonction : **GERANT**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Entrepôt de stockage - CHATARD**

Description des activités :

Le projet consiste en l'extension du bâtiment existant sur le site situé au 271 route de Roanne dont la SCI PBPL est propriétaire. Ce site est actuellement exploité par la société CHATARD, fabricant de vêtements techniques et de sécurité. Le bâtiment existant possède, en majeure partie, une activité de stockage de matières premières nécessaires à la confection de vêtements techniques et stockage de produits finis en transit. Les volumes actuellement stockés dans ce bâtiment représentent environ 1 370 m³. L'installation présente également un atelier de confection de prototypes dont la puissance cumulée des machines (table de coupe, machine à coudre, ...) est inférieure à 40 kW. L'installation n'est donc pas classée au titre de la rubrique 2321 (Ateliers de fabrication de tissus, feutre, articles de maille, dentelle mécanique, cordages, cordes et ficelles). La société PBPL souhaite construire un entrepôt dans le prolongement du bâtiment existant afin d'augmenter ses capacités de stockage. Ainsi, un bâtiment de 2 535m² au sol sera construit permettant le stockage en rack de 5 à 7 niveaux, sur une hauteur maximale de 10m des matières et produits cités précédemment. Ce bâtiment permettra le stockage de près de 6 200 m³ de matières premières et produits finis. Une partie des matières et produits finis stockés dans le bâtiment existant sera déplacée dans l'extension. Le site sera classé à la rubrique 1510, au régime de la déclaration. Les deux bâtiments (le bâtiment existant et son extension) présentent à eux deux, un volume total de 47 720 m³ dans lesquels seront stockés près de 1 060 tonnes de matières premières et produits finis. Le bâtiment existant respecte les prescriptions générales relatives à la rubrique 1510. Celles-ci ont également été prises en compte en phase de conception du nouveau bâtiment et seront respectées. Toutes les dispositions constructives et organisationnelles ont ainsi été prises pour éviter l'émission de flux thermiques létaux en dehors des limites de propriété.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 271 Route de Roanne 42720 Pouilly-sous-Charlieu

X : 785612

Y : 6559944

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1510	1510-2-c	Entrepôts couverts	47720 m3	DC	Stockage de matières premières et produits finis

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets produits sont caractéristiques des déchets d'exploitation d'un entrepôt de stockage : carton, bois de palette, plastique d'emballage. La production de prototype entraîne également des déchets : chute de tissus, emballages, ... Ceux-ci sont stockés en contenants et bennes adaptés et régulièrement enlevés par un prestataire qualifié. Pas de stockage de déchets dangereux. L'ensemble des déchets produits est traité via des filières de valorisation et de traitement spécifiques.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **L'extinction d'un début d'incendie pourra être réalisée à l'aide des RIA et extincteurs présents dans le bâtiment existant et qui seront installés en nombre et en type conformément à la réglementation dans l'extension. Les extincteurs sont contrôlés chaque année par une société spécialisée. L'ensemble du personnel de l'entreprise est formé à leur maniement. Une session de remise à jour des compétences est organisée de manière régulière.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le poteau incendie le plus proche est situé rue de Roanne, à 180m au sud du site. Ce PI réglementaire (n°38) dispose d'une débit de 50 m³/h. Un second poteau incendie (n°17) est présent à 280m de l'entrée du site et dispense un débit de 80m³/h. Une citerne d'eau est présente à l'entrée du site et fournit un volume d'eau d'environ 240m³. Ces moyens assurent à minima, une ressource en eau de 340m³ sur une durée 2h. Cela permet de répondre au besoin en eau d'extinction en cas d'incendie du nouveau bâtiment estimé à 300m³.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)